

Documentation : discipline nouvelle **Le Manifeste 78, un texte fondateur**

Françoise Chapron

Fruit de la négociation entre 1974 et 1976 d'un premier projet de statut avorté, la circulaire du 17 février 1977 affirme pour la première fois la mission « essentiellement pédagogique » des CDI et de leurs responsables, les documentalistes bibliothécaires.

La FADBEN a joué un rôle actif dans cette négociation et décide à l'automne 1977, d'organiser un séminaire national en dehors du cadre statutaire des comités directeurs annuels pour approfondir la réflexion sur la fonction pédagogique récemment officialisée.

Les 30 avril et 1^{er} mai 1978, le centre des Francs camarades de Port Mort proche de Giverny dans l' Eure, académie du président Claude Fournier et de la secrétaire générale Françoise Chapron, accueille 40 participants, membres du bureau national et délégués des associations académiques dont Claude Péquignot, 1^{er} président.

Jean Pierre Cuvelier de Lille, Bernard Fourniaud de Limoges, successeur de Claude Fournier en 1979 et Albert Degardin d'Amiens qui remplacera en 1978, Joseph Paillat le trésorier national, viennent de rejoindre le bureau.

Cette équipe renouvelée se situe clairement dans une vision pédagogique du métier.

Pendant deux jours, dans une ambiance dynamique et conviviale, les participants, parmi lesquels de nouveaux militants qui feront leur chemin dans les instances nationales ultérieurement, élaborent des analyses et des propositions pour faire connaître et promouvoir le rôle des CDI dans une pédagogie rénovée.

De ces deux jours, Albert Degardin rédige un volumineux et riche compte rendu qui, à la suite de deux journées de réunion du Bureau national, en juin à Paris, donne naissance à un document de quelques pages ronéotées en demi format A4 à couverture orange se présentant comme un « manifeste » à diffuser largement dans la profession et vers les partenaires des documentalistes.

Ce « petit livre orange » devenu rare aujourd'hui, dont le texte de base a été largement simplifié pour le rendre percutant, est intitulé de manière volontairement provocante « *Documentation : discipline nouvelle* ».

Bien sûr, le titre joue sur la polysémie du terme « discipline » qui comme le disait Jean-Pierre Cuvelier, moteur de la mise en forme du texte, « est ce qui dans les monastères du Moyen Age permet d'atteindre Dieu », filant ainsi la métaphore avec les méthodes, « le chemin vers » qui permettent d'atteindre le savoir.

Evidemment, cette revendication d'une discipline nouvelle paraît bien présomptueuse, sinon arrogante ou ridicule pour certains, si l'on pense à la situation des CDI en cours de structuration et encore au faible nombre de documentalistes en 1978.

Mais, beaucoup de ceux qui s'engagent à ce moment au niveau associatif sont, avant que ne vienne le temps de l'affectation massive en 1979 d'enseignants en surnombre et/ou en réadaptation, de jeunes maîtres auxiliaires ou adjoints d'enseignement souhaitant continuer à exercer des fonctions pédagogiques et acquies aux démarches du Travail autonome portées par l'INRDP.

Quand on relit ce texte aujourd'hui, on est frappé par son actualité et la continuité des principes sur lesquels il est fondé et qui inspirent encore aujourd'hui notre action. Que dit-il d'essentiel ?

1- Il situe le CDI comme un lieu spécifique au cœur d'un établissement scolaire, vu comme une structure devant se donner des « possibilités » « des choix multiples et positifs » (FSE, lieux de détente et de sport, étude, ouverture vers l'extérieur) dépassant l'alternative classe traditionnelle ou permanence, le CDI ne pouvant être le palliatif de l'une ou l'autre de ces dernières.

Le CDI est lui-même présenté comme lieu de choix d'activités diverses : lecture loisir et documentaire, recherche personnelle, travail autonome sur documents multisupports pour lesquels l'espace, les fonds et les équipements doivent être aménagés de manière fonctionnelle et sont pensés en fonction de l'utilisation des documents et non de leur rangement (ce qui le distingue d'une bibliothèque traditionnelle).

En bref, le CDI n'est ni le palliatif d'un enseignement sclérosé, ni le lieu d'une « pédagogie pseudo-rénovée » où le document est un « gadget » mis à disposition en self-service comme dans un supermarché !

2- Le CDI c'est surtout un lieu qui favorise un nouveau rapport au savoir

- lié aux choix et besoins des usagers ;
- moins scolarisé, nécessitant un usage de l'information visant sa conceptualisation, sa critique, son exploitation en vue d'une mise en forme créative pour une communication ;
- s'opposant à une « culture unique » au profit de « cultures globales et personnelles ».

3- Le CDI est un lieu qui favorise l'autonomie des élèves

- dans leurs apprentissages scolaires en collaboration avec les autres enseignants ;
- dans la construction d'une culture en lien avec leurs centres d'intérêts et leur vie sociale ;
- par l'apprentissage de la socialisation et de la responsabilisation par des activités de groupe faisant appel à des aptitudes cognitives autant qu'affectives et relationnelles ;
- par une autonomie, accompagnée par des adultes compétents, pariant sur une certaine liberté et confiance faite aux élèves ;
- par le contact avec des documents (dont la presse et l'audiovisuel) en phase avec la vie sociale et non seulement l'activité scolaire et les manuels.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire « d'initier les élèves à la recherche documentaire » selon l'expression consacrée qui n'exclut pas pour autant la dimension de l'exploitation critique des documents et de la mise en forme de nouveaux documents (d'ailleurs le problème de la collaboration et du partage des tâches avec les professeurs de discipline au-delà de l'initiation aux techniques documentaires est posé dès cette période dans les textes de présentation du *Manifeste* notamment par J.-P. Cuvelier et C. Fournier).

Le *Manifeste*

- liste déjà des connaissances et des techniques spécifiques ne portant pas sur le domaine de connaissance mais sur les documents eux-mêmes (caractéristiques, mode de traitement, de classement propres à chaque type de document) ;
- affirme l'importance de la formation à des méthodes d'investigation particulières, propres « à déboucher sur une production suffisamment maîtrisée » à travers notamment un travail autour de « lectures actives et critiques ».

Tout ceci amène donc la FADBEN à positionner la documentation comme une « discipline nouvelle » qui s'inscrit dans le contexte de la rénovation pédagogique appuyée par l'Education nouvelle et les méthodes actives, l'exemple québécois, le colloque d'Amiens de 1968, la commission Joxe de 1972 sur la fonction enseignante, l'arrivée de la presse à l'école.

Quelques mots clés en forme d'opposition que l'on peut reprendre en 2008 émergent :

- **individualisme vs esprit communautaire,**
- **consommation, conservation vs recherche, création,**
- **hiérarchie conservatrice vs autonomie libératrice,**

le tout au service de la rénovation et de la démocratisation de l'école.

L'essentiel des problématiques actuelles, hors l'impact des technologies numériques, est déjà là.

Et si le souhait d'un personnel disposant d'une formation initiale et continuée de haut niveau a été largement réalisé, sinon sa pleine reconnaissance, le nouveau projet pédagogique et éducatif d'ensemble évitant au CDI « d'être une anomalie en marge de l'enseignement traditionnel » reste encore à inventer. Et c'est sans doute dans cette inertie persistante que réside l'inachevé d'un texte précurseur qui reste à mener à terme au moyen de nouvelles approches didactiques.



Le *Manifeste 78* est mis en ligne en texte intégral sur le site de la FADBEN où cette chronique historique est à suivre.

Les principaux textes fondateurs y seront publiés.